



# Inserm

Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

## Programme de recrutement et de soutien aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs

# Contrats d'interface vers l'hôpital

## Appel d'offres 2007

L'Inserm, dans le cadre de sa politique de soutien et de valorisation de la recherche biomédicale, souhaite renforcer l'attractivité des carrières de ses chercheurs et de ses ingénieurs de recherche et améliorer le transfert des connaissances des formations de recherche vers les activités de soins, de biologie clinique et de santé publique menées dans les hôpitaux.

**L'Institut lance en partenariat avec le Ministère de la Santé, les CHU et les Centres de Lutte Contre le Cancer**, un appel à candidature pour des « contrats d'interface » auprès des chercheurs statutaires de l'Inserm, chargés de recherche ou directeurs de recherche, et des ingénieurs de recherche de l'Inserm,

Les projets, **non thématiques**, s'inscrivent dans l'ensemble des composantes de la recherche soutenues par l'Inserm : fondamentale, clinique, thérapeutique et santé publique. L'obtention d'un contrat d'interface n'implique pas de modification de la thématique de recherche mais, si cela n'est pas déjà réalisé par le chercheur, la mise en place de collaborations permettant les transferts des connaissances vers la clinique et la santé publique.

Les candidats retenus bénéficieront de "contrats d'interface" ou dans le cas des Centres de lutte contre le cancer de « contrats de consultance ». Une rémunération complémentaire de 1500 € par mois sur une durée de 3 à 5 ans leur sera versée par le partenaire.

**L'évaluation**, nationale, sera réalisée en deux étapes :

- Une première sélection, basée sur **la qualité scientifique**, sera effectuée sur dossier par un comité d'experts.
- Une seconde sélection sera effectuée avec les hôpitaux et permettra d'évaluer **l'adéquation des projets à la stratégie et au programme de recherche des hôpitaux**.

Si nécessaire, l'Inserm interviendra pour aider à la mise en place des collaborations, en interagissant avec les centres hospitalo-universitaires (CHU).

Une évaluation de l'activité du chercheur et de la réalisation des objectifs proposés sera effectuée à mi-parcours. Les résultats de la première sélection seront affichés sur Eva en octobre 2007 et les résultats définitifs après une concertation avec les partenaires seront affichés en janvier 2008.

La prise de fonction est prévue courant 2008.

### Partenariat :

Liste des CHU : CHU Amiens, CHU Angers, CHU Besançon, CHU Bordeaux, CHU Brest, CHU Caen, CHU Clermont Ferrand, CHU Dijon, CHU Fort de France, CHU Grenoble, CHU Lille, CHU Limoges, CHU Lyon, CHU Marseille, CHU Metz, CHU Montpellier, CHU Nancy, CHU Nantes, CHU Nice, CHU Nîmes, CHU Orléans, CHU Paris, CHU Poitiers, CHU Reims, CHU Rennes, CHU Rouen, CHU Saint-Etienne, CHU Saint Pierre de la Réunion, CHU Strasbourg, CHU Toulouse, CHU Tours ;  
Liste des CLCC : CLCC Angers, CLCC Bordeaux, CLCC Caen, CLCC Clermont Ferrand, CLCC Dijon, CLCC Lille, CLCC Lyon, CLCC Marseille, CLCC Montpellier, CLCC Vandoeuvre Les Nancy, CLCC Nantes, CLCC Nice, CLCC Paris, CLCC Reims, CLCC Rennes, CLCC Rouen, CLCC Saint-Cloud, CLCC Strasbourg, CLCC Toulouse, CLCC Villejuif.

**Des renseignements complémentaires** peuvent être obtenus :

auprès de Madame Chantal Lasserre,  
Département de l'évaluation scientifique  
([chantal.lasserre@tolbiac.inserm.fr](mailto:chantal.lasserre@tolbiac.inserm.fr))

ou auprès de Monsieur Marc Cressant,  
Département des ressources humaines  
([marc.cressant@tolbiac.inserm.fr](mailto:marc.cressant@tolbiac.inserm.fr)).

**Les dossiers pourront être téléchargés** sur le site <http://www.eva.inserm.fr/> à partir du 11 janvier 2007

Ils devront être déposés sur le site EVA <http://www.eva.inserm.fr> au plus tard le **3 avril 2007** et envoyés en version papier au plus tard le **3 avril 2007** à l'adresse suivante :

Inserm  
DRH - Bureau des chercheurs  
Contrats d'interface vers l'Hôpital  
101, rue de Tolbiac  
75654 Paris Cedex 13